

Lexicographie scientifique et aménagement linguistique : l'expérience du *Dictionnaire suisse romand*

1. Introduction

Il m'a été demandé de parler de l'image que je me faisais, en tant qu'auteur du *Dictionnaire suisse romand* (1997 ; = DSR), de la variété de français que j'entendais décrire en rédigeant cet ouvrage, ainsi que de la communauté linguistique qui la pratiquait. À vrai dire, je dois avouer qu'à l'époque de telles questions ne me préoccupaient guère : j'étais essentiellement guidé par l'idée que je me faisais de ce que devait être la lexicographie contrastive différentielle francophone, et non par l'image que je pouvais m'être faite du français de Suisse romande ou des attentes du public romand dans une perspective sociolinguistique ou, pis encore, dictionnaire. Mon public-cible était celui des romanistes et, plus précisément, des galloromanistes : des universitaires rompus à la recherche de pointe et qui ne consultent pas un dictionnaire pour être au courant des derniers soubresauts de l'aménagement linguistique en francophonie, mais bien pour obtenir des renseignements fiables, originaux et à jour sur les diatopismes d'une région donnée. Le DSR est un ouvrage strictement descriptif, je n'ai jamais été mandaté par quelque organisme officiel que ce soit pour le rédiger, et je ne sentais derrière mon épaule que l'œil de mes maîtres à penser en matière de lexicographie : les Poirier, Chambon et autres Rézeau (dont les comptes rendus m'ont été une grande source d'inspiration). C'est surtout *a posteriori*, maintenant que le dictionnaire est rédigé, que je me suis fait une image du français de Suisse romande et de la communauté de ses locuteurs¹ ; cela dit, j'avais dès le départ une idée des principes d'établissement de la nomenclature, lesquels ont été exposés dans la préface du DSR (et rappelés dans Thibault 2006). L'image que je me fais de la communauté linguistique romande s'est également précisée à la sortie du DSR, lequel a connu contre toute attente une réception inespérée au sein du grand public (25.000 exemplaires envolés en quelques semaines, des dizaines de comptes rendus dans la presse, des émissions de télé et de radio ; et l'objet vit bien dans la durée, car il a connu en 2004 une nouvelle édition, pas vraiment revue mais surtout enrichie de quelques dizaines de nouveaux articles, sous la direction de Pierre Knecht). À partir du moment où un dictionnaire est publié, il échappe à son auteur, et peut

¹ Sur cette question, v. Thibault 1998b et 2000c.

devenir – bien malgré ce dernier – un acteur sur la scène de l'aménagement linguistique d'une variété nationale de français ; toutefois, ce n'était certes pas mon intention au départ.

Mais qu'est-ce qui fait que des dictionnaires réalisés plus ou moins sur le même modèle – DSR, DHFQ et DRF² – ont connu des réceptions différentes auprès du grand public ? J'essaierai de répondre à cette question dans la dernière partie de cette contribution ; mais penchons-nous d'abord sur ce qui distingue lexicographie scientifique et lexicographie grand public.

2. « lexicographie scientifique » vs. « lexicographie grand public »

Comme je viens de le rappeler dans l'introduction, l'aventure du DSR s'est inscrite dès le début dans le cadre de la lexicographie scientifique, que j'opposerai ici à la lexicographie « grand public ». Je ne parle pas ici de la réception de l'ouvrage ; un dictionnaire à visée scientifique peut très bien connaître une forte réponse de la part du grand public (tout comme un ouvrage destiné au grand public peut très bien essuyer un retentissant échec commercial). Je veux parler de l'état d'esprit dans lequel on travaille, et de ses conséquences sur la facture de l'ouvrage. La lexicographie que j'appellerai « scientifique » se caractérise par un certain nombre de traits qui la distinguent clairement des « produits dictionnaires » que l'on offre au grand public. Les principaux d'entre eux sont les suivants :

- la mention systématique des sources, qu'il s'agisse des sources de première main (livres, journaux et autres publications cités pour illustrer l'emploi d'un mot dans l'usage) ou de seconde main (relevé exhaustif de tous les auteurs s'étant déjà exprimés sur le mot traité) ;
- le travail sur corpus (on n'écrit pas un dictionnaire scientifique en décrivant son idiolecte) et le respect philologique des passages cités ;
- une relative indifférence envers les problèmes d'espace (nombre de pages), de temps et d'argent qui caractérisent, en revanche, la lexicographie « grand public » (bien sûr, le lexicographe qui travaille dans le contexte de la recherche universitaire ou de type C.N.R.S. connaît également des limites matérielles, mais elles ne doivent pas primer sur les contraintes scientifiques, sinon il vaut mieux de s'abstenir de publier quoi que ce soit) ;

² Pour une présentation comparée de ces trois ouvrages, v. Thibault 2000b.

- la prise en compte des normes lexicographiques établies par les meilleurs ouvrages dans le domaine (dans le monde francophone, on peut penser au *Trésor de la langue française*) ;
- l'intégration de cette science qu'on appelle la linguistique (et des termes et concepts s'y rattachant) à tous les niveaux de l'analyse lexicographique ;
- et, plus généralement, la volonté de tenir sur l'objet à décrire un discours explicatif ambitieux, innovateur et globalisant, qui replace les phénomènes lexicaux dans un contexte plus large, dans le temps, dans l'espace et dans la société.

D'entrée de jeu, je ne me suis jamais demandé si le public allait être dérouté par les longues rubriques bibliographiques qui pour certains articles atteignent une pleine page, ni par les renvois à des ouvrages hautement spécialisés comme le *Französische etymologische Wörterbuch* ou le *Glossaire des patois de la Suisse romande*, totalement inconnus du lecteur moyen. Je ne me suis pas demandé non plus si le commun des mortels est au courant de ce que signifient des mots comme *parasynthétique* ou *aphérèse*. Mon intention était d'inscrire mon dictionnaire dans une tradition de lexicographie scientifique galloromane, et d'y ajouter ma petite pierre ; mon discours s'adressait clairement à mes pairs.

La lexicographie qui prétend s'adresser au grand public se caractérise au contraire par les traits suivants :

- l'absence de renvois aux sources, de telles indications faisant « perdre de la place », et les auteurs semblant croire que le grand public risque d'être effrayé, ou à tout le moins décontenancé, par de telles informations ;
- le recours souvent insuffisant, voire inexistant, à des corpus textuels ; ce trait définitoire varie toutefois énormément d'un ouvrage à l'autre : un admirable dictionnaire « grand public » comme le Petit Robert bénéficie évidemment de vastes dépouillements de sources primaires, alors que l'immense majorité des petits « Bonneton » en ont fait l'économie, avec l'appauvrissement et la faible représentativité qui n'ont pas manqué d'en résulter ;
- la primauté des contraintes financières et matérielles : le nombre de pages maximum d'un « Bonneton » est déterminé par son poids, qui ne doit pas dépasser une certaine limite pour ne pas coûter trop cher à l'expédition ; à l'autre extrémité du spectre, même d'excellents produits commerciaux doivent évidemment répondre à des impératifs de rentabilité pour ne pas que la maison d'édition qui les distribue fasse faillite ;

- un respect variable et plutôt facultatif des normes de la lexicographie scientifique ; encore une fois, la situation varie à l'extrême d'un dictionnaire à l'autre, entre les travaux de la maison Le Robert, qui a bénéficié pendant des années de l'expertise d'une des plus grandes (méta-)lexicographes du monde francophone, la regrettée Josette Rey-Debove, et les pires ouvrages qu'on peut trouver dans le créneau de ce que Jean-Pierre Chambon appelle la « lexicographie amusante » ; cela dit, l'expérience du Robert montre bien que le fait de s'adresser au grand public n'est en rien une excuse valable pour fouler au pied les exigences de la technique lexicographique ;
- le mépris, encore une fois très variable d'un dictionnaire à l'autre, envers les acquis de la linguistique moderne ;
- l'absence d'ambitions scientifiques plus larges (ce qui est tout à fait légitime de la part d'entreprises commerciales, mais décevant de la part d'universitaires).

Il ressort de cette brève énumération que la meilleure lexicographie commerciale est souvent plus scientifique que la lexicographie pratiquée par certains universitaires qui n'hésitent pas à publier des dictionnaires d'un niveau qui ne fait pas honneur à l'Université ; l'excuse selon laquelle les faiblesses de tel ou tel ouvrage seraient dues au niveau très bas des attentes supposées du grand public n'est donc pas recevable. La variation diatopique n'est pas la seule en cause : les dictionnaires de français « populaire » ou « argotique » proposés par certains chercheurs sont souvent eux aussi d'un niveau qui n'atteint pas le seuil des exigences qu'on est en droit d'avoir envers des universitaires.

Plutôt que de parler de lexicographie « grand public », on pourrait aussi évoquer le concept de « lexicographie de vulgarisation ». Je n'ai rien, bien au contraire, contre la vulgarisation, car il est éminemment louable de mettre à la portée du plus grand nombre le résultat d'études scientifiques approfondies et sérieuses (et souvent subventionnées par les deniers publics). Mais encore faut-il avoir quelque chose à vulgariser. Je veux dire par là que la recherche fondamentale doit toujours précéder la vulgarisation, et qu'il est illusoire de chercher à publier un bon dictionnaire grand public s'il ne repose pas d'abord sur des données scientifiquement fondées. À plus forte raison, on le voit, il était exclu d'entrée de jeu que je me lance dans la rédaction d'un dictionnaire grand public avant d'avoir d'abord fait l'effort de rédiger un dictionnaire à visée scientifique.

3. « lexicographie descriptive » vs. « lexicographie prescriptive »

Le rédacteur qui se lance dans la rédaction d'un dictionnaire des diatopismes d'une collectivité francophone doit aussi prendre position par rapport à l'orientation descriptive ou prescriptive de son ouvrage. On pourrait croire que la plupart des linguistes, ou à tout le moins ceux qui se présentent comme tels, vont spontanément faire le choix d'une lexicographie strictement descriptive, laissant l'aménagement linguistique aux traducteurs et autres terminologues. Il n'est pourtant pas rare de trouver des linguistes qui se lancent dans des aventures relevant de l'aménagement linguistique et de la prescription³. Or, description et prescription sont des activités tout à fait incompatibles – ou, à tout le moins, qu'il faut soigneusement distinguer. Dans la mesure où je ne visais de toute façon pas le grand public suisse romand, on voit mal comment j'aurais pu avoir des visées prescriptives.

Cela n'empêche pas le DSR de pouvoir être instrumentalisé par certains dans une optique prescriptive, mais ce dictionnaire est ainsi fait qu'il peut servir autant les partisans d'une norme endogène que ceux qui préconisent un alignement inconditionnel sur Paris : chacun y trouvera des arguments pour servir sa cause (ce qui me laisse d'ailleurs dans la plus parfaite indifférence).

4. Les comptes rendus : une bonne école

On se demandera peut-être quelles ont été mes sources d'inspiration en ce qui concerne la méthodologie à suivre dans l'élaboration d'un dictionnaire de régionalismes. Il est vrai qu'il n'y avait pas encore beaucoup de modèles dignes d'imitation au moment où l'on m'a contacté pour entreprendre la rédaction d'un nouveau dictionnaire d'helvétismes. On peut citer l'excellent mais trop méconnu Pierrehumbert 1926 (et, d'une certaine façon, les articles consacrés aux mots du français régional dans le GPSR) ; puis, à une date beaucoup plus récente, le DFQPrés 1985. Dans l'ensemble, toutefois, les nombreux dictionnaires de régionalismes apparus sur le marché au début des années 1990 (et qui appartenaient essentiellement à deux familles : la série *Matériaux pour l'étude des régionalismes du français* du C.N.R.S. publiée par Pierre Rézeau, et la collection de petits dictionnaires de

³ Cf. mon compte rendu de Dulong 1989 : « On regrettera en outre le parti-pris puriste – ou à tout le moins normatif – adopté par l'auteur, et cautionné dans la préface par Pierre Auger. Cette attitude normative illustre, une fois de plus, l'éternelle contradiction du 'linguiste-puriste' qui ne recueille que pour mieux éliminer. On se demande aussi comment un Québécois peut s'arroger le droit moral de proscrire des acadianismes aux Acadiens. » [p. 613].

français régional parus aux Éditions Bonneton)⁴ ne pouvaient pas tous prétendre au statut de modèle à suivre. Plusieurs d'entre eux ont été l'objet de comptes rendus sévères, en particulier ceux de la maison Bonneton. Plutôt que d'être effrayé par ces textes critiques, je les ai au contraire exploités à fond comme une sorte de traité de lexicographie différentielle francophone (en l'absence d'un tel ouvrage, absence d'ailleurs toujours aussi criante aujourd'hui) ; ces comptes rendus qui expliquent au lecteur de façon détaillée *ce qu'il ne faut pas faire* lorsque l'on rédige un inventaire de régionalismes peuvent être lus, en creux, comme un programme très précis de *ce qu'il faut justement faire* si l'on veut élaborer un ouvrage scientifiquement à la hauteur. On trouvera en bibliographie une liste non exhaustive de quelques-uns de ces comptes rendus ; la plupart d'entre eux sont dus à la plume acérée mais juste de Jean-Pierre Chambon. Ils n'ont pas pris une ride et méritent encore aujourd'hui d'être lus et relus par quiconque envisage de se lancer dans une entreprise de lexicographie différentielle.

5. Les dictionnaires et leur réception

S'il s'agit de parler ici de la réception de nos dictionnaires de diatopismes, il faudrait distinguer différentes situations. Commençons par les dictionnaires qui se veulent scientifiques (cf. les traits structurels énumérés ci-dessus). Leur réception par la communauté scientifique peut être suivie dans le détail dans les comptes rendus, comme je viens de l'évoquer. Quant à leur réception par le grand public, il existe une sorte de consensus implicite, en particulier parmi les éditeurs commerciaux, voulant que le public soit obligatoirement rebuté par un dictionnaire trop technique – voire, à vrai dire, par le moindre technicisme dans la rédaction. Il est par exemple interdit aux rédacteurs du Petit Robert de citer la source des premières attestations, dans la rubrique étymologique de chaque article ; le Grand Robert et le *Dictionnaire historique de la langue française* du Robert ne font d'ailleurs guère mieux de ce point de vue. Il est vrai que la plupart des ouvrages lexicographiques les plus spécialisés n'ont guère connu de succès commercial ; le FEW est à peine connu des

⁴ Ces dictionnaires sont consacrés aux usages de la francophonie du Nord ; la francophonie du Sud allait bénéficier, dans la seconde moitié des années 1990 et jusqu'à aujourd'hui, de la publication de nombreux ouvrages lexicographiques universitaires de bonne tenue, répartis en deux familles éditoriales : les dictionnaires publiés dans la série *Le français en Afrique* sous la direction d'Ambroise Queffelec et de la regrettée Suzanne Lafage, et les nombreux titres publiés sous l'égide de l'AUPELF-UREF. La plupart d'entre eux sont parus trop tard pour avoir vraiment pu exercer une influence sur ma pratique ; en outre, les problématiques des français du Sud (adstrats africains ; continuum et diglossie avec le créole) sont souvent assez éloignées de celles qui caractérisent la description d'une variété du Nord.

universitaires français, inutile de dire qu'il l'est encore moins du grand public. Cela dit, de nombreux facteurs peuvent entrer en ligne de compte dans la réception d'un ouvrage, au-delà de son technicisme. Le DSR, le DHFQ et le DRF sont des ouvrages d'une technicité comparable. Rien dans la microstructure de ces dictionnaires ne permet d'expliquer pourquoi la première édition du premier d'entre eux s'est envolée en quelques semaines, atteignant en deux ou trois mois au gré des réimpressions un tirage de 25.000 exemplaires, alors que les deux autres n'ont réussi à écouler, en plusieurs mois, qu'un premier tirage limité à quelques centaines d'exemplaires. La raison en est donc à chercher ailleurs, du côté du public, de l'offre déjà existante, et des talents de l'éditeur.

Le public suisse romand n'avait guère eu droit, depuis Pierrehumbert, à un vrai bon dictionnaire d'helvétismes (à part quelques plaquettes de très mauvaise qualité, qui ne valent même pas la peine d'être mentionnées ici) ; or, les Suisses sont très fiers de leur identité collective, et aiment en retrouver les manifestations dans de bons ouvrages de référence. Un besoin attendait donc d'être comblé. En outre, la maison d'édition, Zoé (Genève), a fait preuve d'un incroyable dynamisme et a su œuvrer au mieux pour faire connaître le DSR et en favoriser la diffusion. Jamais démontés par les caractéristiques « techniques » du dictionnaire (j'en profite pour remercier les éditions Zoé de n'avoir jamais tenté de m'imposer quoi que ce soit en ce qui concerne le contenu ou la taille de l'ouvrage), ses responsables ont orchestré rendez-vous, interviews avec la presse, comptes rendus, assurant ainsi à l'ouvrage une visibilité maximale sur la scène médiatique romande. Ces démarches ont payé. Bien sûr, je n'essayerai pas de soutenir qu'on aurait pu vendre ainsi n'importe quel « produit ». Le public s'est intéressé au DSR parce que les informations « non décodables » n'empêchaient en rien de profiter du reste : c'est-à-dire, essentiellement, des définitions et des citations, authentiques et très nombreuses.

Mais le DHFQ et le DRF comportent eux aussi définitions et citations. Leur réception dans la communauté scientifique a été aussi bonne que celle du DSR, comme en attestent de nombreux comptes rendus⁵. Pourquoi se sont-ils beaucoup moins bien vendus ? Dans le cas du DHFQ, rappelons d'abord que son éditeur, les Presses de l'Université Laval, ne semble pas particulièrement intéressé à faire des profits ; contrairement à un éditeur commercial, caractérisé par son dynamisme et le fait que sa survie dépend de ses ventes, les PUL se contentent paresseusement de vendre des ouvrages scientifiques dont la publication est en général subventionnée. Cela dit, le maître d'œuvre du DHFQ, Claude Poirier, s'est tout de

⁵ Sur le DHFQ, cf. mes deux comptes rendus parus dans *CahLex* 75, pp. 193-197 et *Estudis Romànics* 26, pp. 378-382.

même donné beaucoup de peine pour faire connaître l'ouvrage. Mais il faut bien voir que le public québécois est très différent du public suisse romand. Affligé d'un énorme complexe d'infériorité linguistique (ce qui, j'en sais quelque chose, est très loin d'être le cas des Suisses romands face à la France), les Québécois attendent essentiellement d'un dictionnaire qu'il leur tape sur les doigts en leur disant « ce qu'il ne faut pas dire » si l'on veut « bien parler ». C'est ce qui explique l'énorme succès des dictionnaires correctifs au Québec, en dépit de leur piètre qualité scientifique, et l'échec relatif de dictionnaires non différentiels et non prescriptifs mais québéçisés, tels le DFPlus et le DQA (sur ces deux ouvrages, voir mon compte rendu, *RLiR* 57, 1993, pp. 577-581). Un dictionnaire comme le DHFQ, malgré son énorme apport à une meilleure connaissance des québéçismes dans une optique historique, culturelle et sociologique, n'a guère réussi à retenir l'attention des élites québécoises, et encore moins celle du grand public, car son approche entièrement descriptive ne correspond tout simplement pas aux attentes de la société. On peut le déplorer, s'en attrister, mais on ne peut guère le nier.

En France, la situation est encore différente. Le DRF a eu comme éditeur la maison DeBoeck/Duculot, qui a un statut intermédiaire entre un pur diffuseur universitaire comme les PUL et un vrai éditeur commercial comme Zoé. Mais c'est surtout le public qui est différent : alors que l'immense majorité des mots traités à la nomenclature du DSR et du DHFQ sont connus par la plus grande partie de la population de leurs communautés linguistiques respectives, la nomenclature du DRF n'intéresse les acheteurs potentiels des régions de France que très partiellement, chaque province ne se reconnaissant que dans une petite partie des mots traités. La valeur identitaire du DRF est donc pour ainsi dire presque nulle, raison pour laquelle sa vocation est restée scientifique et universitaire.

6. La vulgarisation

J'ai évoqué ci-dessus la lexicographie de vulgarisation, et la nécessité de faire précéder celle-ci de travaux scientifiques approfondis sans lesquels elle ne saurait atteindre une qualité minimale, qualité à laquelle le public a droit, en particulier lorsque les ouvrages de vulgarisation qu'on lui offre sont signés par des universitaires (rappelons-le, la plupart des auteurs de petits « Bonneton » enseignent en fac ou travaillent au C.N.R.S.). Nous craignons fort (autant les auteurs du DSR que les dirigeants des éditions Zoé) que la maison Bonneton, qui couvrait toute la France et s'était même aventurée en Belgique, vienne chasser sur nos

terres – craintes de nature scientifique pour les auteurs, commerciale pour les éditeurs. Nous avons donc résolu de produire notre propre « Bonneton », pour occuper le terrain et selon l’adage voulant qu’on n’est jamais mieux servi que par soi-même. C’est ainsi qu’est né le *Petit Dictionnaire suisse romand* (Thibault 2000a), version abrégée (mais comptant tout de même près de 300 pages) du grand, en format poche. Il a évidemment fallu sacrifier un grand nombre d’informations micro-structurelles (citations, rubrique bibliographique, etc.), et apporter des changements à la répartition de certains mots-vedettes, qui sont passés de la micro-structure (dérivés cités à l’intérieur des articles) à la macro-structure, pour faciliter leur repérage et favoriser une lecture plus aisée des articles. Quoi qu’il en soit, la valeur des données ainsi mises à la disposition du grand public dans un ouvrage « allégé » est garantie par l’ouvrage de départ, ce qui n’est le cas d’aucun Bonneton (à l’exception de Rézeau 1990, basé sur Rézeau 1984).

7. Conclusion

Il y a un certain nombre de leçons à retenir du sort réservé à ces différents ouvrages. Il faudrait cesser de croire que la présence d’éléments trop techniques dans la structure d’un dictionnaire a nécessairement pour effet d’éloigner les acheteurs potentiels. Tout dépend des attentes du public, des ouvrages qui occupent déjà le créneau, des efforts consentis par les maisons d’édition et des autres types d’information que le dictionnaire peut offrir. Il faudra donc cesser d’évoquer paresseusement la bonne excuse du public réfractaire aux technicismes lorsqu’on entreprendra de rédiger à l’avenir de nouveaux dictionnaires différentiels francophones sans se donner la peine de respecter les exigences minimales de la lexicographie différentielle et de la rédaction scientifique.

Du point de vue de l’aménagement linguistique, il faut rappeler aussi qu’un ouvrage comme le DSR, qui n’avait absolument aucune vocation au départ à être vu un jour comme une « référence », peut très bien être perçu comme tel par une portion du public suisse romand aujourd’hui. En effet, l’autorité d’un dictionnaire ne semble pas provenir automatiquement d’une caution institutionnelle, mais de bien d’autres facteurs, multiples et difficiles à cerner. À un autre niveau mais en restant à l’intérieur des frontières de la francophonie, chacun conviendra que le Petit Robert a une influence et un prestige infiniment plus grands que le fantomatique dictionnaire de l’Académie française – et ne parlons pas de leurs tirages respectifs. Dans un autre univers linguistique, celui de la langue anglaise, on se passe

d'ailleurs très bien d'un dictionnaire « académique » ou institutionnel, les meilleurs dictionnaires commerciaux ayant toujours parfaitement joué leur rôle de référence auprès du grand public. Souhaitons au moins que la lexicographie scientifique (qu'elle jouisse d'un succès commercial ou pas) soit exploitée par la lexicographie commerciale. C'était en fait la motivation première des auteurs du DSR : mettre à la disposition des dictionnaires de langue générale⁶ (commerciaux ou autres) une source scientifique fiable sur les helvétismes, qu'ils pourraient ensuite exploiter à leur guise pour enrichir leurs nomenclatures. La qualité de la lexicographie commerciale d'une langue donnée dépend directement de la qualité et de la quantité des ouvrages scientifiques qui, affranchis des contraintes matérielles les plus brutales qui caractérisent les lois du marché, mettent à la disposition des auteurs commerciaux les données qu'ils n'ont pas le temps de rassembler et de traiter eux-mêmes. Pour ne citer qu'un exemple, mais il est spectaculaire, le *Dictionnaire historique de la langue française* des éditions Le Robert n'existerait pas sans le FEW et le TLF.

Références bibliographiques

A. Monographies et articles

DFPlus 1988 : POIRIER, Claude (rédacteur principal), *Dictionnaire du français plus, À l'usage des francophones d'Amérique*, Montréal, Centre éducatif et culturel Inc., 1988.

DFQPrés 1985 : Trésor de la Langue Française au Québec, *Dictionnaire du français québécois : Description et histoire des régionalismes en usage au Québec depuis l'époque de la Nouvelle-France jusqu'à nos jours incluant un aperçu de leur extension dans les provinces canadiennes limitrophes*, Volume de présentation sous la direction de Claude Poirier, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1985.

DHFQ : v. Poirier 1998

DQA 1992 : BOULANGER, Jean-Claude, *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui, langue française, histoire, géographie / culture générale*, Montréal, Dicorobert, 1992.

DRF : v. Rézeau 2001

DSR : v. Thibault 1997.

FEW : WARTBURG, Walther von. *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine darstellung des galloromanischen sprachschatzes*, Bonn, Klopp, 1928 ; Leipzig-Berlin, Teubner, 1934 et 1940 ; Basel, Helbing & Lichtenhahn, 1946–1952 ; Basel, Zbinden, 1955–2002. 25 vol.

GPSR : *Glossaire des patois de la Suisse romande*, Neuchâtel, Attinger. [En cours de publication depuis 1924.]

PIERREHUMBERT, William, *Dictionnaire du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel, Attinger, 1926.

POIRIER, Cl. (dir.), *Dictionnaire historique du français québécois : Monographies lexicographiques de québécoisismes*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1998.

⁶ Sur les rapports entre lexicographie différentielle et générale, v. Thibault 1998a.

RÉZEAU, P., *Dictionnaire des régionalismes de l'Ouest, entre Loire et Gironde*, Les Sables d'Olonne, Le Cercle d'Or, 1984.

RÉZEAU, P. *Dictionnaire du français régional de Poitou-Charentes et de Vendée*, Paris, Bonneton, 1990.

RÉZEAU, P. (éd.), *Dictionnaire des régionalismes de France : Géographie et histoire d'un patrimoine linguistique*, Bruxelles, DeBoeck/Duculot, 2001.

THIBAUT, A., *Dictionnaire suisse romand : Particularités lexicales du français contemporain*, Genève, ZOÉ, 1997, 854 pages.

THIBAUT, A., «Le dialogue entre lexicographie générale et lexicographie différentielle illustré par l'exemple du *DFSR*», in G. Ruffino (éd.), *Atti del XXI Congresso Internazionale di Linguistica e Filologia Romanza*, Tübingen, Niemeyer, 1998, vol. III, pp. 893-905.

THIBAUT, A., «Légitimité linguistique des français nationaux hors de France : le cas du français de Suisse romande», *Revue québécoise de linguistique*, vol. 26, n° 2, 1998, pp. 25-42.

THIBAUT, A., *Dictionnaire suisse romand : Particularités lexicales du français contemporain*, version sur cédérom, revue, enrichie et mise à jour, Genève, ZOÉ, 1999.

THIBAUT, A., *Le Petit Dictionnaire suisse romand*, Genève, ZOÉ, 2000, 293 pages (version condensée de l'édition intégrale de 1997, incluant les ajouts de nomenclature Thibault 1999).

THIBAUT, A., «Trois nouveaux dictionnaires différentiels de français : Présentation et considérations méthodologiques», in A. Englebert et al. (éd.), *Actes du XXII^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes*, Tübingen, Niemeyer, 2000, vol. IV, pp. 551-561.

THIBAUT, A., «Le traitement des emprunts dans le DSR: Aperçus théoriques et méthodologiques», in D. Latin / Cl. Poirier (éd.), *Contacts de langues et identités culturelles, perspectives lexicographiques. Actes des quatrième journées scientifiques du Réseau "Étude du français en francophonie"*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, pp. 69-84.

THIBAUT, A., *Dictionnaire suisse romand : Particularités lexicales du français contemporain*, Genève, ZOÉ, 2004, 887 pages (nouvelle édition revue et augmentée sous la direction de Pierre Knecht ; inclut entre autres les ajouts parus d'abord dans Thibault 1999).

THIBAUT, A., «Le nouveau *Dictionnaire des particularités lexicales contemporaines du français en Suisse Romande*. Présentation. Problématique. », in G. Salmon (éd.), *Les régiolectes du français. Travaux réunis et publiés par Gilbert Salmon*, Paris, Champion, 2006, pp. 127-161.

B. Sélection de comptes rendus

CHAMBON, J.-P., c.r. de ROBEZ-FERRARIS, J., *Les Richesses du lexique d'Henri Vincenot, auteur bourguignon*, Paris, Klincksieck, 1988. Paru dans *RLiR* 52 (1988), pp. 303-310.

CHAMBON, J.-P., c.r. de DUC, A., *Les Régionalismes du canton de La Mure (Isère)*, Paris, Klincksieck, 1990. Paru dans *RLiR* 55 (1991), pp. 588-597.

CHAMBON, J.-P., c.r. de BRASSEUR, P. et CHAUVEAU, J.-P., *Dictionnaire des régionalismes de Saint-Pierre et Miquelon*, Tübingen, Niemeyer, 1990. Paru dans *RLiR* 56 (1992), pp. 277-285.

CHAMBON, J.-P., c.r. de TAVERDET, G. et NAVETTE-TAVARDET, D., *Dictionnaire du français régional de Bourgogne*, Paris, Bonneton, 1991. Paru dans *RLiR* 56 (1992), pp. 285-290.

CHAMBON, J.-P., c.r. de BLANCHET, Ph., *Dictionnaire du français régional de Provence*, Paris, Bonneton, 1991. Paru dans *RLiR* 56 (1992), pp. 290-293.

CHAMBON, J.-P., c.r. de BOISGONTIER, J., *Dictionnaire du français régional des Pays Aquitains*, Paris, Bonneton, 1991. Paru dans *RLiR* 56 (1992), pp. 293-299.

CHAMBON, J.-P., c.r. de CAMPS, Chr., *Dictionnaire du français régional du Languedoc*, Paris, Bonneton, 1992. Paru dans *RLiR* 56 (1992), pp. 582-591.

CHAMBON, J.-P., c.r. de POTTE, J.-Cl., *Le Parler auvergnat. Régionalismes du français d'Auvergne*, Paris, Rivages, 1993. Paru dans *RLiR* 57 (1993), pp. 566-569.

RÉZEAU, P., c.r. de MARTIN, J.-B. et PELLET, J., *Les richesses du français régional. Mots du Nord-Dauphiné recueillis à Meyrieu-les-Étangs*, Paris, Ed. du C.N.R.S., 1987. Paru dans *RLiR* 53 (1989), pp. 249-252.

ROQUES, G., c.r. de LANHER, J. et LITAIZE, A., *Dictionnaire du français régional de Lorraine*, Paris, Bonneton, 1990. Paru dans *RLiR* 56 (1992), pp. 299-302.

ROQUES, G., c.r. de CARTON, F. et POULET, D., *Dictionnaire du français régional du Nord-Pas-de-Calais*, Paris, Bonneton, 1991. Paru dans *RLiR* 56 (1992), pp. 302-303.

THIBAUT, A., c.r. de DULONG, G., *Dictionnaire des canadianismes*, [s.l.], Larousse Canada, 1989. Paru dans *RLiR* 54 (1990), pp. 613-617.

THIBAUT, A., c.r. de *Dictionnaire du français plus à l'usage des francophones d'Amérique*, Montréal, C.E.C. et de *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, Montréal, Dicorobert, 1992. Paru dans *RLiR* 57 (1993), pp. 577-581.

THIBAUT, A., c.r. de Trésor de la Langue Française au Québec, *Dictionnaire historique du français québécois : Monographies lexicographiques de québécismes*, sous la direction de Claude Poirier. Sainte-Foy (Québec), Les Presses de l'Université Laval, 1998. Paru dans *Cahiers de lexicologie*, 75 (1999), n° 2, pp. 193-197.

THIBAUT, A., c.r. de Trésor de la Langue Française au Québec, *Dictionnaire historique du français québécois : Monographies lexicographiques de québécismes*, sous la direction de Claude Poirier. Sainte-Foy (Québec), Les Presses de l'Université Laval, 1998. Paru dans *Estudis Romànics* 26 (2004), pp. 378-382.